

GE_GERICHTE C/22505/2017 vom 10. Januar 2019

GE Cour de justice, 2019-01-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_22505_2017

FR: GE_GERICHTE C/22505/2017 du 10 janvier 2019

IT: GE_GERICHTE C/22505/2017 del 10 gennaio 2019

Erwägungen

E. 3

Les frais judiciaires d'appel seront arrêtés à 500 fr., (art. 19 al. 3 let. c LaCC et art. 71 RTFMC). Ils seront mis à la charge de l'appelante et compensés par l'avance de même montant versée par celle-ci, qui reste acquise à l'Etat de Genève (art. 111 al. 1 CPC). Il n'est pas alloué de dépens d'appel ni d'indemnité pour la représentation en justice dans les causes soumises à la juridiction des prud'hommes (art. 22 al. 2 LaCC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 3: A la forme : Déclare recevable l'appel formé le 31 mai 2018 par A_____ SARL contre la décision rendue le 18 mai 2018 par le Tribunal des prud'hommes Au fond : Le rejette. * : * Rectification erreur matérielle le 18 mars 2019 (art. 334 CPC) = Sur les frais: Arrête les frais judiciaires à 500 fr. et les compense avec l'avance de frais fournie par A_____ SARL, laquelle reste acquise à l'Etat de Genève. Les met à la charge de A_____ SARL. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens. Siégeant : Madame Sirin YÜCE GIESS, présidente; Monsieur Claudio PANNO, juge employeur; Madame Agnès MINDER-JEAGER, juge salariée; Madame Véronique BULUNDWE-LEVY, greffière. Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000.- fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.